

[Texte]

Mr. MacLatchie: I was fortunate enough to hear you ask Julian Roberts that very question, and I must commend him for his answer. We are in the same dilemma. Frankly, it has been a struggle all the way through, and we are saying maybe we can start here, and if that is not the end of the process, then it is quite legitimate for us to carry on as is.

It has been such a long process that one gets really frightened about going to the drawing-board. We might have said that at one point, but there was a vision, you remember, in *Directions for Reform*, a real vision, and in the Daubney report and so on. At that time we were quite enthusiastic about the potential.

The potential is still there. The elements we were looking for in this particular piece happen to hang a lot on alternatives to sentencing, intermediate sanctions and that kind of thing, and we are still enthusiastic and excited about the potential for those. But heaven help us if that is the end of it. We hope and pray it is not.

Frankly, what turns out to be wrong about it, we recognize, will be back on the table for legislative review in some time anyway. The YOA came back. Amendments have been made and proposed. We have to deal with that as it comes.

• 2100

Mr. MacLellan: I'm not convinced, though, that in the scheme of things it's going to come back this soon. When I look at how long it's taken, to think we're going to go through it again and come back again, I just wonder if it's not better to deal with this.

I just wonder, sir, with the John Howard Society... no organization is better to ask. Is overloading our jails with people who haven't paid fines, theft, and so on the answer? I mean the cost. Where are we going, frankly, in this manner? Isn't it going to be self-defeating? Isn't it going to be a catch-22 on society eventually?

Ms Christine Leonard (Researcher, John Howard Society): What we identify in our brief as lacking in Bill C-90 is a stronger statement of purpose and principles dealing with the overuse of incarceration, dealing with not using the maximum punishment in all cases. Those kinds of safeguards are not contained in Bill C-90. If we were going to take another look at it, we'd certainly like to see that kind of thing in there.

The other issue about Bill C-90 is it doesn't address intermediate sanctions, so trying to evaluate the proposals contained in Bill C-90 is difficult, knowing we're going to be looking at another piece of legislation probably within a year dealing with intermediate sanctions. The proper use of intermediate sanctions hinges on a clear statement of purpose and principles about the use of incarceration and the use of community sanctions.

Mr. MacLellan: The thing is, though, we're just trying to inject intermediate sanctions into this bill when we could in fact design a new bill weaving intermediate sanctions in here with a new statement of purpose so the whole thing is balanced. I wonder if it is a problem with our society. Is it the fact that we're going through a period in our society where the public is requiring these periods of incarceration, that they don't feel that diversion or alternate methods are protecting them or giving

[Traduction]

M. MacLatchie: J'ai eu la chance d'être là lorsque vous avez posé cette même question à Julian Roberts et je le félicite pour sa réponse. Nous avons le même dilemme que lui. Il a fallu déployer beaucoup d'énergie et nous pensons qu'il est juste d'accorder notre appui au projet de loi, dans la mesure où c'est une première étape et non pas la fin d'un processus.

Le processus a été si long qu'on a vraiment peur de revenir à la case départ. Nous l'avons peut-être dit, à un moment donné, mais il y avait une vision dans *Vers une réforme*, une véritable vision, et dans le rapport Daubney également. À l'époque, le potentiel nous paraissait intéressant.

Le potentiel existe toujours. Ce que nous recherchons surtout dans ce projet de loi, ce sont des solutions de rechange à la détermination de la peine, aux peines d'une durée indéterminée, etc., et le potentiel nous paraît toujours aussi intéressant. Mais nous espérons de tout cœur que ce n'est pas la fin de la réforme.

À vrai dire, nous sommes bien conscients que ce qui se révélera inapproprié fera de toute façon l'objet d'un réexamen dans quelque temps. La Loi sur les jeunes contrevenants a fait l'objet d'un tel examen, des amendements ont été proposés et adoptés. Il faut savoir s'adapter aux circonstances.

M. MacLellan: Malgré tout, je ne suis pas convaincu que cette loi sera réexaminée de sitôt. Compte tenu du temps qu'il nous a fallu pour en arriver jusque-là, je me demande s'il ne serait pas préférable d'adopter le projet de loi plutôt que de tout recommencer.

La Société John Howard est certainement la mieux placée pour répondre à ma question. À votre avis, la solution ne consiste-t-elle pas à libérer de nos prisons les individus qui n'ont pas payé leurs amendes ou qui ont commis des vols? Je pense au coût. Ne pensez-vous pas que notre société se dirige tout droit vers un échec et que cette façon de procéder est un véritable cercle vicieux?

Mme Christine Leonard (rechercheuse, Société John Howard): Nous précisons dans notre mémoire que ce qui manque au projet de loi C-90, c'est une affirmation plus nette des objectifs et des principes concernant le recours trop fréquent à l'incarcération et préconisant de ne pas appliquer la peine maximale dans tous les cas. Le projet de loi C-90 ne contient aucune de ces garanties. Voilà quelques-uns des éléments que nous aimerions y intégrer si nous avions le loisir de le réétudier.

L'autre point, c'est que le projet de loi C-90 ne traite pas des peines d'une durée indéterminée. Par conséquent, il est difficile de porter un jugement sur les propositions qu'il contient sachant que nous serons amenés, d'ici un an, à nous pencher sur d'autres propositions concernant les peines d'une durée indéterminée. Pour les utiliser à bon escient, il faut disposer d'un énoncé clair des objectifs et des principes régissant le recours à l'incarcération et aux sanctions communautaires.

M. MacLellan: Le problème, à mon avis, c'est que nous essayons d'inclure les peines d'une durée indéterminée dans ce projet de loi alors qu'on pourrait présenter un nouveau projet de loi combinant les peines d'une durée indéterminée et une nouvelle définition des objectifs, de manière à atteindre un meilleur équilibre. Je me demande si cela pose problème dans notre société. Nos concitoyens estiment-ils que ces périodes d'incarcération sont nécessaires et que la déjudiciarisation ou les